

LA FICHE DE POSTE pour les salariés de droit privé



La convention collective du Cneap et du Gofpa mentionne l'obligation de remettre à chaque salarié une fiche de poste précisant toutes ses missions.

Cette fiche, évolutive, doit refléter la réalité de votre poste.



Elle détermine votre classification et par conséquent, votre rémunération !

Profitez du rendez-vous professionnel ou du rendez-vous de classification (2 rendez-vous obligatoires !) pour évoquer la fiche de poste avec votre chef d'établissement. Il a reçu toutes les informations nécessaires par les partenaires sociaux.

Consultez la fiche pratique* du Sniec-CFTC.



**(Cliquer ou scanner le Qr-Code)*

Si vous avez des interrogations concernant l'absence ou l'incomplétude de votre fiche de poste, en tant que salarié et/ou élu CSE, **n'hésitez pas à nous en faire part !**

MOUVEMENT DE L'EMPLOI rentrée 2025



- **3 au 14 mars** : Cellules régionales de l'emploi (avis sur les résiliations et réductions)
- **14 mars** : Publication des postes vacants ou susceptibles de l'être
- **2 avril** : Date limite de dépôt des candidatures pour les mutations
- **9 avril** : Examen en CCM des résiliations et réductions de contrat
- **22 mai** : Examen en CCM des candidatures (1er tour)
- **19 Juin** : Examen en CCM des candidatures (2nd tour)
- **23 juin** : Possibilité de recrutement de contractuels sur postes restés vacants

Début juillet, le cas échéant : Examen en CCM des dernières candidatures

REVENDEICATIONS ECCF (Evaluation Certificative en Cours de Formation)



Depuis de nombreuses années, **le Sniec-CFTC demande au ministère la rémunération des ECCF ou leur prise en compte dans les fiches de service.**

Avec la rénovation des diplômes (bac pro, BTSa, CAPa), le bénévolat des enseignants est galopant et les suppressions de cours pléthores du fait des ECCF orales ou pratiques en binômes.

Les élèves n'auront pas, à l'issue de l'année scolaire, le nombre d'heures de formation qui leur est dû.

Le Sniec-CFTC a déjà alerté le directeur de l'enseignement agricole et participera au 2nd semestre 2025 au groupe de travail ministériel qui se réunira sur ce sujet.

Besoin de conseils, d'un suivi personnalisé...



**Adhérez
ou
Renouvelez
votre adhésion !**



**66% de crédit d'impôt
sur votre cotisation syndicale**